

Front Ouvrier

ORGANE D'INFORMATION ET DE DISCUSSION SYNDICALES

Directeur-Gérant : M. PENNETIER
17, rue de Normandie - Créteil (Seine)
C.C. Postal : Paris 5259-15

L'EMANCIPATION DES TRAVAILLEURS
SERA L'ŒUVRE
DES TRAVAILLEURS EUX-MEMES

Abonnement (12 numéros)..... 40 fr.
Abonnement de soutien 100 fr.
Le Numéro 4 fr.

Le malaise actuel

LORSQU'ON examine l'évolution du problème des salaires tel qu'il a été posé depuis quelques mois par nos responsables confédéraux, ce n'est pas trahir la vérité que de dire que l'attitude de ces responsables, face à la volonté du gouvernement de sortir la bourgeoisie de la crise actuelle, est à l'origine du grand désarroi qui règne en ce moment dans notre C.G.T.

Un certain nombre de points de repère peuvent être dégagés de ce qui s'est fait depuis le début de l'année. Il y a lieu, tout d'abord, de retenir la notion de minimum vital qui est la base de tout l'édifice et qui reste à nos yeux l'objectif essentiel à atteindre. La valeur de ce mot d'ordre le place au niveau de ceux restés dans l'histoire de notre mouvement syndical, tels que les 5x8 ou les conventions collectives.

La lutte pour le minimum vital est capable de mobiliser les masses de travailleurs les plus exploités et, par son universalité, de briser les cloisons corporatives et catégoristes où l'on veut enfermer les luttes ouvrières.

La bourgeoisie se dresse de toutes ses forces devant cette revendication et n'entend pas céder d'un pouce. L'enjeu est en effet de taille. D'une part ce mot d'ordre est capable de souder dans une même action des masses prolétariennes considérables, à quelque profession qu'elles se rattachent, et d'autre part cette notion de minimum vital, une fois acquise, une fois imposée, implique tout naturellement le maintien de ce minimum, quelles que soient les circonstances, puisqu'il s'agit de la reconnaissance d'un niveau en dessous duquel on ne peut descendre sans compromettre la santé, la vie même des travailleurs.

C'est, en dernière analyse, admettre implicitement la nécessité de l'application d'une échelle mobile des salaires à la base qui ne peut manquer d'avoir sa répercussion dans tout l'éventail. Comme on le voit, la partie engagée est grosse de conséquences et nul doute que le minimum vital ne puisse s'imposer au cours de discussions dans des commissions mixtes. Il s'agit d'une épreuve de force et la bourgeoisie et son appareil d'Etat ne reculeront que si cette épreuve est favorable aux forces ouvrières.

A retenir aussi, en second lieu, les chiffres publiés à la suite des travaux de la sous-commission de l'évolution des salaires, prix et revenu national, et l'article du camarade Bénard, paru dans Le Peuple du 1^{er} mars. Bénard écrit : « La part des salariés dans le revenu national réel, si la revendication de la C.G.T. n'était pas acceptée, tomberait de 48 % en 1938 à 38,50 % en 1947, après avoir fléchi pour l'ensemble de 1946 à 41,2 %. » Et Bénard, qui a participé aux travaux de cette commission, ajoute : « Le seul relèvement des salaires anormalement bas n'accroîtrait la part des travailleurs que de 0,35 %. »

Ainsi ces chiffres font apparaître que la part du revenu national qui revient aux salariés est réduite de 1/5^e par rapport à 1938, « année qui, pourtant, ne fut pas florissante entre toutes ».

Venons-en maintenant aux résolutions du C.C.N. des 14 et 15 janvier et du 12 mars. Au C.C.N. des 14 et 15 janvier, deux résolutions sont en présence : celle de Frécur défend sensiblement la position adoptée par le gouvernement. Elle obtient 26 voix. Celle de Le Brun défend le principe d'une revalorisation générale des salaires en fixant toutefois un minimum vital nettement insuffisant. Elle obtient 248 voix.

Cette prise de position est suivie d'une prise de contact avec le gouvernement, qui se raidit. Il y a un discours de Thorez à Toulon, et puis c'est le C.C.N. du 12 mars. Cette fois, une seule résolution est présentée. Elle recueille l'unanimité moins deux abstentions. Dégagée de la littérature abondante destinée à endormir le patient qui doit avaler la pilule, cette résolution marque l'abandon de l'essentiel des positions majoritaires des 14 et 15 janvier. Dans le fatras de ce texte, on sent un mélange salaire—production—baisse des prix—sanctions contre les spéculateurs, où seul le gouvernement peut y retrouver son compte, à l'encontre des intérêts de la classe ouvrière. Derrière des regrets platoniques, il y a l'acceptation, face à une bourgeoisie qui prend chaque jour une part plus grande du revenu national, du carcan abrutissant des quarante-huit heures, du travail au rendement qui doivent procurer des surbénéfices au patronat. Une vie d'esclave est imposée aux travailleurs s'ils veulent atteindre un salaire minimum vital ! Cinquante ans de lutte sont annulés dans des conditions telles que la position du patronat s'en trouve considérablement raffermie. Quant aux camarades qui, à la base, ont entamé la lutte pour une revalorisation générale des salaires basée sur un minimum vital décent, qu'ils se débrouillent. De quoi ébranler la Confédération de haut en bas. Mais qu'importe aux yeux de tous ceux qui ont depuis longtemps sacrifié l'autonomie du mouvement syndical aux exigences des partis politiques qui siègent dans un gouvernement de défense des intérêts capitalistes.

Cependant, la lutte se poursuit dans les masses dupées. Car on n'étouffe pas la lutte de classes comme on renie une résolution. La lutte se poursuit et sélectionne les militants qui, dans la C.G.T., se battent sur le terrain du syndicalisme révolutionnaire. Pour un minimum vital suffisant, pour une échelle mobile qui le sauvegarde, pour la défense des quarante heures, soyons à la pointe du combat !

F. O.

DANS LA MÉTALLURGIE

Combattre pour les revendications

Depuis quelques semaines la plupart des sections syndicales d'entreprise ont inscrit dans leurs revendications l'obtention immédiate de dix francs de l'heure d'augmentation, ou 40 % d'augmentation générale pour tous les salaires.

Suivant le mot d'ordre du minimum vital formulé par la C.G.T., dans les journaux syndicaux d'entreprise, dans les assemblées générales, dans les réunions de sous-section était proclamée la nécessité d'engager la lutte pour faire aboutir cette revendication plus que justifiée.

De nombreuses délégations se rendirent auprès des patrons, de nombreux débrayages se produisirent à ce sujet.

Tous les salariés attendaient le début de la lutte généralisée qui ferait triompher rapidement leur cause. Malheureusement, dans le même temps ils étaient bien obligés de constater une hostilité grandissante du gouvernement à leur égard. Et c'était précisément ceux auxquels une grande partie d'entre eux fait encore confiance, ceux qu'ils supposent en train de servir la classe ouvrière au sein d'un gouvernement de la bourgeoisie, qui leur annonçaient la nouvelle.

Maurice Thorez à Toulon, Ramadier, plus tard Ambroise Croizat, démolissaient dans leurs discours toute l'argumentation de la C.G.T. et de Benoit Frachon des semaines précédentes, comme les réactionnaires ils parlaient, à leur tour d'augmentation automatique des prix, du cycle infernal, du sauvetage du franc et des sacrifices nécessaires.

Normalement la confusion s'établit dans les usines. Les ouvriers du parti communiste refusent de croire à l'abandon du minimum vital pour toutes les catégories. « Il faut attendre, disent-ils, les précisions qu'apportera le C.N. de la C.G.T. du 12 mars ».

Peut-être espèrent-ils que leurs chefs, forts en tactique, jouent le double jeu et que leur parti pourrait avoir une politique hostile aux revendications ouvrières dans le gouvernement et une attitude revendicative (démagogique) au sein de la C.G.T. destinée aux usines.

La réunion du C.C.N. livra toutes les équivoques. Les résolutions du « Peuple » disent beaucoup de choses : les parasites au travail, la lutte pour la baisse des prix, un grand défilé en perspective, les sacrifices de la classe ouvrière et l'amélioration des primes de rendement comme consolation.

Pour ce qui préoccupe tout le monde : les salaires, on peut lire : « Le C.C.N. ne peut se satisfaire de la décision gouvernementale... il regrette qu'il n'ait été tenu aucun compte de la demande formulée par le Bureau confédéral... (c'est encore heureux, ça nous réconforte)... Le C.C.N. exprime sa volonté de poursuivre son action en vue d'obtenir les améliorations qui s'imposent... poursuivre son action ? (Quelle a été

cette action ? Des discussions. Est-ce cette action que l'on parle de poursuivre à la commission mixte ? Ça promet de durer longtemps). En tout cas c'est clair, pas d'augmentation générale des salaires... « le C.C.N. regrette » !

Mais à la maison, les phrases entortillées des résolutions du C.C.N. n'empêchent pas la ménagère de dire que la vie est de plus en plus dure et la paye de plus en plus insuffisante. Car malgré ces fameuses baisses il faut toujours plus d'argent pour faire le marché. Et, comme il faut manger, dans bien des usines, les ouvriers, d'une façon ou d'une autre, cherchent à faire augmenter les salaires. Depuis les débrayages de chez L.M.T., Air Liquide, Radiotechnique, etc... les grèves n'ont pas cessé. Tous les jours de nouvelles usines arrêtent le travail : chez Renault il se passe peu de jours sans qu'il y ait un atelier ou plusieurs centaines d'ouvriers en grève, chez Citroën, aux engrenages, à la Précision Mécanique, chez Râteau... etc. Avec pour motif partout des revendications diverses mais toujours destinées à améliorer la paye.

Il est certain que c'est seulement par l'action directe, par la grève qui arrête la réalisation de profit pour les patrons, que sera obtenue une augmentation vitale des salaires. Cependant jusqu'à maintenant, en face du front patronal de plus en plus intranquillisant et solidement soutenu par le gouvernement unanime de Reclaire à Thorez, tous les mouvements qui ont eu lieu ont été spontanés, sans coordination, sans objectif commun. ce qui leur enlève beaucoup de leur force. Il est clair que si le patronat cherche le plus possible à étouffer les luttes avant qu'elles ne s'étendent, au sein même de la classe ouvrière, ceux qui crient si fort à l'unité font de leur côté tout ce qu'ils peuvent pour fragmenter les combats engagés dans les usines. Bien qu'ils n'aient pas, comme il n'y a pas si longtemps, calomnié les grévistes, car ils sont maintenant trop nombreux, tout est mis en œuvre pour éviter à tout prix le débrayage. Mais si la volonté de lutte des ouvriers bouleverse leurs calculs et leurs manœuvres, ils seront encore là pour aiguiller la lutte sur des revendications les plus diverses possibles dans chaque secteur, ici le bon, ici une prime de rendement ou de hauteur, là 1 fr. 10 d'augmentation.

Dans tous les cas la conspiration du silence sera organisée. Non seulement,

aucune usine des environs ne sera appelée par l'organisation syndicale, dont ce serait le rôle normal, à se solidariser avec les grévistes, soit par un débrayage ou simplement une souscription et une résolution de soutien, mais tout sera fait pour que les ouvriers de la localité ignorent qu'il y a une usine en grève. Au sein d'une même usine, chez Renault, les ouvriers ne savent même pas qu'un atelier voisin du leur a cessé le travail.

Pas un organe, de la Fédération des Métaux, qui jusqu'à maintenant ait appelé au soutien d'une grève, pas même un mot sur les mouvements qui ont eu lieu un peu partout et qui en parlerait si le syndicat ne le fait pas. Pas les journaux des patrons, bien sûr !

Aussi dans bien des entreprises les ouvriers commencent à juger sévèrement la politique de leur syndicat, ils comprennent d'autant plus vite le rôle néfaste que jouent les bureaucrates syndicaux qu'ils ont directement à souffrir de leurs manœuvres pour s'opposer soit à l'arrêt du travail, soit exiger la reprise, ou bien pour isoler leur mouvement du reste de la classe ouvrière. Hénaff en sait quelque chose, chez Citroën ses boniments n'ont pas produit l'effet habituel, et les gars lui ont fait brutalement comprendre non seulement qu'ils n'étaient pas d'accord avec lui mais encore qu'ils le jugeaient indésirable parmi eux.

Il est normal, au moment où les ouvriers entrent en lutte, que des réactions de colère se produisent contre ceux qui au lieu de les soutenir emploient toute leur science et aussi les moyens du syndicat pour maintenir « le calme » en préchant la résignation et les sacrifices nécessaires.

Mais la colère n'est pas suffisante. La situation de la classe ouvrière est grave. L'attitude des dirigeants syndicaux fait que les mouvements revendicatifs sont restés isolés et ont eu ainsi plus de mal à vaincre, qu'ils ont duré trop longtemps et ont obtenu moins que s'ils avaient été scutenus et coordonnés. Les salariés qui, dans un atelier ou une usine, déclenchent une grève éprouvent une impression d'isolement pénible.

Ce sentiment qu'en même temps qu'ils mènent la lutte contre le patron, ils doivent soutenir l'hostilité du syndicat au milieu de l'indifférence ou de l'ignorance des salariés voisins, pèse terriblement sur les résultats.

(Voir suite en 3^e page.)

Où va le syndicalisme postal

Le mouvement syndical connaît une situation qui peut devenir rapidement critique et affecter dangereusement la vie des organisations. La politique et la tactique suivies par les majoritaires de la C.G.T. et de la Fédération postale ont plongé notre syndicat dans l'inaction.

Les appels réitérés à l'unité, sans donner à ce mot un contenu vivant, ou ceux à la confiance aux dirigeants, sans appeler les adhérents à une action véritable, pour appuyer les pourparlers avec le gouvernement, ont fini par semer la démoralisation dans la corporation postale. Si l'on joint à cela l'absence de démocratie, l'insulte et la calomnie employées contre les militants minoritaires et plus encore la soumission du bureau fédéral aux intérêts électoralistes d'un parti politique, il ne faut point s'étonner de voir aujourd'hui se constituer des syndicats dissidents ou des amicales qui en sont le germe. Encore un pas dans la voie où se sont engagés depuis la libération, les amis de Frachon et nous assisterons à la dislocation de la Fédération. On peut mesurer combien nous avons raison de déclarer que l'unité exigeait la pratique d'une démocratie vivante à tous les échelons de l'or-

ganisation et l'indépendance, l'autonomie du mouvement syndical par rapport aux partis politiques, gouvernements, sectes, etc. Nos responsables fédéraux ne sont point sans sentir le danger, mais ils ont les mains liées et ce n'est point en essayant de composer avec les amicales ou en acceptant une représentation de la minorité qu'ils éluderont pour autant les obstacles qui se dressent.

Les débats du Congrès régional de Paris, qui s'est tenu les 22 et 23 février dernier, n'apportent pas une assurance, car, si sous le couvert de pratiquer la démocratie, on a permis librement à la minorité de s'exprimer, on n'a point pour cela tenu compte de ses critiques ou propositions concrètes. Fleury et ses amis se sont dérobés à la discussion des problèmes pourtant importants que nous posons, à savoir : minimum vital, problème des salaires et des prix et la tactique à appliquer pour obtenir satisfaction. Ce refus de mordre dans la discussion, où sans doute ils auraient été embarrassés, a fait apparaître une « momification » de l'esprit des délégués qui suivent aveuglément le parti politique. Ils acceptèrent aussi sans sourciller toutes les inepties possibles

SOUSCRIPTION

Lagarde	60
Hippert	60
Costa	60
Bouet	10
Laurent	60
Fraisse	60
Moreau	60
Collet	60
Merviel	60
Charbonneau	60
Grenet	60
Rospars	10
Séguy	60
Vidalenche	110
Hermant	60
Le Dem	60
Destouches	60

970

que Fleury ou Seray débitèrent. Stigmatisations seulement cette conception : « Il semble inutile de relever les salaires pour que chacun puisse acheter un costume puisqu'il n'y a pas un costume pour chacun. L'augmentation des salaires aurait alors comme conséquence de favoriser la hausse des prix et le marché noir. »

Voilà ce que l'on peut dire au pays de Descartes et de Voltaire sans faire naître un esprit de révolte, mais voilà aussi comment on façonne les masses qu'une plus ample désillusion risque de jeter dans les bras d'une dictature.

Le mouvement syndical survivra et étendra son influence dans la mesure où il posera nettement les problèmes revendicatifs et développera une action de sa masse pour les résoudre.

La Commission économique de la C.G.T., après étude, avait fixé à 103.000 francs le minimum vital. Rien ne justifie l'abaissement à 84.000 francs préconisé par la C.A. confédérale. Pour nous, fonctionnaires, postiers, nous ne pouvons que réclamer les 120 % du minimum vital, mais du vrai, celui de 103.000 francs.

Il n'y a rien de démagogique, car le salaire du débutant se trouve à peine multiplié par 12 par rapport à celui d'avant la guerre. Si l'on tient compte, d'autre part, que les bénéfices industriels se sont accrues d'une façon inconsiderée et que les salariés payent à eux seuls les deux tiers des impôts encaissés par l'Etat, la revendication est modeste et amplement réalisable. Cette augmentation du pouvoir d'achat des masses travailleuses n'exigera aucune hausse des prix de revient si, dans les comités d'entreprise, les délégués ouvriers agissent et exigent un contrôle constant de la marche des exploitations. Quant au gouvernement, qui invoque l'équilibre budgétaire, qu'attend-il pour faire payer les collaborateurs, pour prélever sur la fortune acquise avec l'aide de l'occupant, pour arrêter les dépenses militaires de la guerre d'Indochine qui ne rapporte rien aux prolétaires français et indochinois.

Comme l'an dernier, nous assistons au blocage des salaires, mais, cette fois, le gouvernement a étendu son objectif : faire payer à la classe ouvrière les frais de la remise en marche du capitalisme par le plan Monnet. Pendant que l'ouvrier crèvera de faim, le patron augmentera ses bénéfices et assainira ses finances, c'est-à-dire consolidera son capital. A cela, les syndicats ne peuvent souscrire. Il est urgent d'engager la lutte. Mais pour que l'action soit efficace, il est nécessaire qu'elle soit la plus ample possible, et tous les travailleurs de la fonction publique doivent pouvoir comprendre les raisons pour lesquelles ils s'engagent dans la bataille.

Les dirigeants ont sans doute le devoir de proposer des méthodes, mais non de les imposer. Il convient, aussi, que les fonctionnaires tiennent congrès, de l'échelle locale à l'échelle nationale. Pour cela, il faut déjà que, localement, départementalement, les diverses Fédérations de fonctionnaires prennent contact et préparent ces congrès interfédéraux, pour qu'un congrès national, qui soit l'émanation démocratique, fasse la synthèse et fixe les modalités de la lutte à entreprendre.

Les décisions ainsi prises démocratiquement feront renaitre la confiance dans les organisations syndicales.

Tel est l'intérêt des travailleurs et celui du mouvement syndical, car ces deux intérêts sont indissolubles.

L.-M. CHENNA.

DANS LA F.S.M.

Marie-Louise Cavalier, du Bureau international de l'Enseignement, publie un bulletin d'informations internationales. Le numéro de début 1947 nous fait connaître les difficultés rencontrées dans l'organisation des départements professionnels internationaux par suite de la tendance centralisatrice de l'exécutif de la F.S.M. et en particulier des syndicats soviétiques. Il nous informe d'une manifestation organisée par les éducateurs de New-York pour obtenir une revalorisation de salaire.

EN INDOCHINE

Des comédies parlementaires à la solidarité prolétarienne

La discussion à la Chambre sur la question indochinoise a donné prétexte à des sorties et des pugilats spectaculaires. Ces comédies parlementaires n'empêcheront pas nos députés de se trouver unis pour voter les crédits demandés par l'état-major.

La caisse de l'Etat est vide quand il s'agit de donner des traitements décentes aux petits fonctionnaires.

Pourtant le gouvernement trouve des milliards pour faire couler le sang des jeunes travailleurs français et indochinois.

La production est insuffisante pour permettre de réadapter les salaires aux prix.

Pourtant, nous produisons les engins de mort nécessaires à l'œuvre d'extermination du peuple vietnamien.

Pas de navires pour transporter le ravitaillement dans nos ports, tandis que chaque semaine partent pour l'Extrême-Orient munitions et renforts.

Les travailleurs de France payent cette guerre entreprise pour maintenir la domination coloniale. Liste de Indochine, domination colonialiste dont les buts sont ainsi définis par Paul Bernard, de *Financière Française et Coloniale* : « Il est normal que la métropole recherche dans ses colonies : a) un exutoire pour l'excédent de ses habitants et de ses pro-

duits fabriqués ; b) un débouché pour ses capitaux en quête de placements ; c) un fournisseur pour les matières premières nécessaires à son industrie... » (1)

Certains militants ouvriers justifient l'actuelle guerre d'Indochine en prétextant les manœuvres de tel ou tel impérialisme. Etrange syndicaliste celui qui revendique pour son impérialisme l'honneur d'imposer par la force l'exploitation coloniale. Qu'il lise d'ailleurs la déclaration suivante de d'Argenlieu pour se convaincre que les manœuvres des grandes puissances font place, devant le danger, à la solidarité : « La Grande-Bretagne, la France, les Pays-Bas et, si possible, les Etats-Unis, doivent se concerter, a déclaré le moins sanglant, pour étudier la question et décider d'une politique commune à l'effet d'extirper les idées antidémocratiques (! ! !) qui prévalent dans ces territoires (Asie). »

A la solidarité impériale opposons la solidarité prolétarienne.

Pas une réunion syndicale sans une résolution demandant :

— à la C.G.T. de s'opposer à l'envoi de munitions et de renforts ;

— à la F.S.M. d'organiser l'aide au peuple vietnamien pour que cesse au plus tôt la guerre colonialiste.

(1) *Le problème économique indochinois*, page 185-186.

Résolution de la minorité des employés de la R. P.

Les employés de la région parisienne, réunis en Congrès par leur Chambre syndicale, les 1^{er} et 2 mars 1947.

— Demandent le retour à la véritable démocratie syndicale qui nécessite la représentation proportionnelle des courants et des respects dans l'organe syndical des textes minoritaires, qui doivent être reproduits sans commentaire.

— Condamnent le rapport moral qui traduit une orientation qui a conduit, sur les points les plus importants, à un échec des revendications essentielles des employés (1.800 fr. sur juin, défense des 5 x 8, minimum vital véritable).

— Cette orientation qui se soumettait à la loi, exigeait la soumission des intérêts vitaux des salariés à un redressement de la production alors que cette production reste aux mains du patronat et que celui-ci fait des surbénéfices, cette orientation ne peut s'expliquer que par le désir de la majorité actuelle de la Chambre syndicale de ne pas gêner le gouvernement et de s'appuyer sur l'action des partis politiques.

— Cette orientation est donc à l'opposé d'une politique autonome de la C.G.T. et conduit à des échecs successifs et, par conséquent, à une démolition dangereuse qui n'est que trop condamnée dans les résultats.

— Les employés exigent un retour à l'autonomie du mouvement syndical vis-à-vis de tout gouvernement et de tout parti politique.

— Pour cela, ils veulent une lutte sans merci pour les revendications essentielles : minimum vital, sans soustraction d'impôt cédulaire et son application pour quarante heures, défense du travail en cinq jours, suppression des abattements d'âge (travail égal, salaire égal). La F.P.M.O. prise sur les heures de travail et avec un équipement payé par le patron.

— Une lutte contre les prix par un contrôle ouvrier exercé par les Comités d'entreprise disposant de tous pouvoirs.

— Les méthodes employées pour atteindre ces objectifs doivent ne compter que sur la force des travailleurs. Unis dans leurs Syndicats et appuyés par des délégations massives, par des démonstrations par la grève, si nécessaire, les employés doivent faire triompher leurs revendications. Ils doivent ne rien attendre des palabres officielles qui ne visent qu'à gagner du temps et à tromper les travailleurs.

— Les employés insistent sur la nécessité de consulter les adhérents de base sur toutes les revendications.

Ils n'ont pas été consultés sur le minimum vital qui est sorti des sphères directrices, alors que les travailleurs et les ménagères sont plus capables que quiconque de fixer ce qu'il faut pour vivre. C'est pourquoi sont contraires à la démocratie et conduisent au détachement du Syndicat des camarades qui constatent qu'on ne leur demande pas leur avis sur l'essentiel.

— Les employés craignent que ces décisions des sommets, d'ailleurs imprécises, permettent justement plus facilement des reculs et des aban-

cons qui ne pourraient se produire si la base avait énergiquement fait connaître sa volonté et ses décisions.

— Tout en restant fidèles à la volonté de conquérir un minimum vital véritable calculé sur le coût réel de la vie et défendu par l'échelle mobile, ils demandent que le Congrès décide la Chambre syndicale de passer à l'action immédiatement pour un acompte suffisant, qu'il est défini ci-dessous.

— Le minimum vital actuel, si l'on retient le chiffre fixé en mars 1945 par la C.G.T. et conquis en juillet seulement, et compte tenu qu'entre temps le coût de la vie est passé de 100 à 266, le chiffre réel serait : $4.000 \times 2,66 = 10.640$ fr.

et ce minimum vital étant naturellement celui correspondant à une durée

LES GREVES EN FRANCE

Les mois de janvier et février ont vu le nombre des grèves s'élever très sensiblement. Au mois de janvier 1947, le nombre des grèves a plus que doublé par rapport au mois précédent. Dans une seule période de dix jours, du 23 février au 5 mars, une quarantaine de grèves se sont déclenchées. Et ce qui constitue un indice des plus importants, bon nombre de conflits se sont engagés dans la région-clé qui représente la région parisienne et particulièrement la métallurgie parisienne.

La plupart des mouvements ont trait à des questions de salaires, soit que les travailleurs revendiquent un acompte sur le minimum vital, soit qu'ils revendiquent une augmentation pure et simple de leurs salaires.

Alors qu'au mois de janvier et au début de février l'on notait une proportion relativement importante de grèves se terminant, soit par le succès, soit par une transaction favorable, depuis la mi-février, tous les camarades en grève signalent un raidissement patronal et un refus de discussion des patrons malgré un nombre de jours de grève assez important.

La raison, c'est la certitude qu'ont les patrons d'être appuyés par le gouvernement et, sous une forme voilée, quoique réelle, par les dirigeants de la C.G.T.

En dehors du conflit de la presse, entre autres, les établissements Astra, à Asnières, ont fait grève pendant une journée.

Les 2.100 ouvriers de chez Renault pendant sept jours, du 12 au 19 février.

Thomson, du 11 au 12.

La Précision moderne a débrayé du 13 au 20 février.

Citroën a également débrayé, de même que plusieurs départements de chez Renault, où l'artillerie a débranché 10 francs de rallonge.

De tous ces mouvements se dégage un certain nombre de faits.

1° Les ouvriers pour engager la lutte pour améliorer leur niveau de vie sont dans l'obligation de passer outre aux directives des dirigeants du syndicat qui s'opposent au déclenchement des grèves.

2° Les dirigeants de la C.G.T. s'efforcent d'isoler, de limiter, de restreindre au maximum l'ampleur des grèves.

3° Les dirigeants de la C.G.T. se font huier par les ouvriers. Chez Renault, Plaisance le responsable, et chez Citroën, Hénaff, se sont fait copieusement engueuler.

4° Les dirigeants de la C.G.T. marchent avec les patrons.

5° Les travailleurs, pour obtenir satisfaction de leurs justes revendications essaient de s'organiser indépendamment de l'appareil bureaucratique de la C.G.T. Chez Renault et chez Unic des comités de lutte ont vu le jour, qui essaient d'organiser une action coordonnée.

6° Les travailleurs sentent qu'il faudra généraliser la grève pour briser le front patron-gouvernement qui soutient l'appareil bureaucratique de la C.G.T.

Il faut que les syndicats révolutionnaires s'organisent, prennent tous les contacts nécessaires en vue de préparer la grève pour les revendications.

7° Il faut unifier les mots d'ordre revendicatifs, car les grèves éclatent là pour une amélioration du bien-être, ici pour des salaires, là pour autre chose.

Pour organiser une action généralisée, il faut que partout il y ait contact pour la même revendication.

Dans la métallurgie, pour les 10 francs de l'heure d'acompte sur un véritable minimum vital.

Chez les employés, pour les 2.600 francs par mois d'acompte.

LETTRE DE GRENOBLE

Cher Camarade,

Je te fais parvenir le rapport que j'ai défendu à ma section, section qui m'a mandaté, comme tu le constateras, pour le représenter au congrès des 8 et 9 mai à Grenoble.

L'U.S.B.B. représente environ dix mille syndiqués ; faisons tout notre possible pour le faire connaître dans toutes les sections.

Louis LYON.

Rapport du camarade L. Lyon, délégué à l'unanimité moins une voix au Congrès de l'U.S.B.B. de l'Isère par la section des Plombiers et Monteurs en chauffage.

Camarades,

Nous sommes obligés de constater qu'un grand nombre de syndiqués se désintéressent totalement des réunions. Avoir une carte syndicale dans la poche semble leur paraître suffisant.

Hélas! les camarades ne se doutent pas qu'une carte syndicale dans la

poche, sans action syndicale, égale zéro.

Un grand nombre d'ouvriers sur les chantiers, critiquent les directions syndicales, mais dans les assemblées ils se taisent ou font défaut.

Camarades, soyons sérieux, les responsables syndicaux ne peuvent être le reflet des ouvriers de la base que si ces derniers participent aux discussions et aux plans d'action pour la défense de leurs revendications, s'ils contrôlent toute décision, transmettent et font transmettre tous leurs desiderata jusqu'au sommet de la C.G.T.

La section des monteurs et plombiers a compris, aussi assistons-nous depuis quelques temps à des réunions où les syndiqués viennent de plus en plus nombreux. Ils ont décidé de prendre une part active au congrès en se faisant représenter par un délégué qui aura particulièrement pour tâche :

- 1° Défendre le minimum vital basé sur quarante heures et non sur quarante-huit heures.
- 2° L'échelle mobile des salaires.
- 3° Revoir le mode de cotisation.

Minimum vital basé sur 40 heures

Oui, camarades, il est nécessaire d'appliquer le minimum vital basé sur la semaine de quarante heures s'il en était autrement la loi ne serait que chiffon de papier, et disparaîtrait automatiquement, puisque pour vivre, les ouvriers seraient obligés de faire quarante-huit, cinquante, cinquante-deux heures et plus.

On nous dit qu'il faut produire ; d'accord mais pour profiter à qui ? Benoit Frachon, secrétaire de la C.G.T. nous dit : « C'est grâce aux efforts de la classe ouvrière que la production industrielle atteint environ 90 % de celle de 1938 (T.A. du 10-2-47).

Cette classe ouvrière en profite-t-elle ? La réponse est nette ; les ouvriers voient leur niveau de vie de plus en plus bas.

A côté nous voyons messieurs les ministres augmenter leurs salaires sans les faire approuver par le peuple (500.000 francs).

Les députés mécontents de leur première augmentation qu'ils se sont allouée sans le consentement de leurs électeurs, vont passer de 437.000 francs à 650.700 francs, ce qui permettra du même coup aux ministres d'augmenter le leur.

168.000 francs à 500.000 francs aux d'Argenlieu pour se servir de notre

jeunesse à la défense des intérêts des requins des grosses banques et du caoutchouc à neuf francs par jour et par tête de pipe.

Lefaucheur, directeur des usines Renault (nationalisées) touche une allocation d'un million par an : 850.000 francs de salaire et 150.000 francs de représentation.

La société française des Carburants porte son capital de 50 à 60 millions.

Forges et Aciéries du Nord et de l'Est augmentent son capital de 244.500.000 francs à 733.500.000 francs.

Ateliers de Construction du Nord porte son fonds social de 18 millions à 36 millions 105.250 francs.

Etablissements Dehaître et Frouard a fait un bénéfice net dans la seule année de 1945, de 7 millions 497.307.

Camarades, assez reculé depuis deux ans devant l'offensive capitaliste et tous ses valets !

C'est un minimum vital que nous voulons et non une aumône.

7.000 francs pour 173 heures normales et 35 heures supplémentaires majorées de 25 % ne font que 32 fr. 50 de l'heure.

Salaires reconnus insuffisants pour permettre aux travailleurs de vivre.

Avec la section des monteurs et plombiers vous exigerez le minimum vital basé sur quarante heures et non sur quarante-huit.

L'échelle mobile des salaires, seule garantie contre la hausse des prix : si les prix augmentaient après signature des contrats, automatiquement nos salaires augmentent.

Camarades, de vos décisions dépendent toute l'action de notre syndicat. Rien ne sert de critiquer si nous ne participons pas à son action et si nous ne savons lui donner une orientation claire et précise. Pas de faiblesses pour tel ou tel responsable.

Face à l'offensive patronale : action de classe des travailleurs.

L. LYON,
délégué de la section des
Plombiers et Monteurs
en chauffage.

DANS LES FEDERATIONS

DANS LE LABEUR PARISIEN

Les ouvriers de la presse sont en grève ; on parle beaucoup depuis trois semaines de la Fédération du Livre, et pourtant dans les imprimeries de labeur le travail continue.

Cela semble assez bizarre et ce l'est encore plus quand on sait que les ouvriers du labeur ont posé une revendication semblable à leurs camarades de la presse : 25 % d'augmentation sur leur salaire. Pour les travailleurs étrangers à la corporation, cela ressemble à une histoire de fou : dans la même corporation, avec la même revendication, les uns sont en grève et les autres continuent le travail. Est-ce une tactique ? non. La raison, pour grave qu'elle soit, n'en est pas moins simple : le comité labeur est incapable de donner des directives, incapable de prendre ses responsabilités.

Il est bon, je pense, de revenir un peu en arrière pour démontrer cette incapacité et voir où cela amène les ouvriers du livre.

Lors du lock-out des travailleurs de la presse, il aurait fallu que le comité interlabeur donne l'ordre de grève générale et applique à fond la solidarité ouvrière qui veut que, quand les patrons attaquent une partie d'une corporation, ce soit tous les ouvriers de celle-ci qui répondent ; ainsi à ce lock-out les patrons imprimeurs auraient vu se dresser devant eux tous les travailleurs du livre, unis pour défendre leurs camarades de la presse qui étaient attaqués. Hélas ! cet ordre de grève ne vint jamais. Les dirigeants du labeur, pour masquer leur peur à engager une action, se réfugièrent derrière des arguments catégoriques ; première « erreur » qu'ils commirent là, erreur qui pèsera par la suite sur le déroulement des événements qui devaient se succéder dans le livre.

La seconde « erreur » fut de donner aux patrons du labeur (alors que la revendication de 25 % était posée depuis déjà plusieurs semaines) un nouveau délai de trois semaines pour y répondre.

Les patrons imprimeurs (comme les autres, du reste) ont pris l'habitude de faire traîner les pourparlers en longueur, les entretiens succèdent aux entretiens sans amener de résultat, c'est toujours du temps de gagné. Ils n'ont pas failli, cette fois encore, à la tradition, et le 27 février, date-limite, ce fut la réponse patronale, réponse qui ne faisait aucun doute : pas un sou de rallonge.

Cependant, entre le moment où il fut décidé d'attendre le 27 février et cette même date, il se produisit des événements qui auraient dû amener le comité labeur à réparer ses « erreurs », mais c'était croire aussi que les membres du comité labeur étaient des syndicalistes qui savaient prendre leurs responsabilités et prendre des décisions le moment venu alors qu'ils ne sont que des ronds-de-cuir n'ayant pour horizon que l'extrémité de leur bureau.

La presse se mettant en grève, il aurait fallu que le comité interlabeur, se joignant au comité de grève de la presse, décrète la grève générale pour le labeur, ainsi labeur et presse réunis dans une action commune, c'était la victoire assurée.

C'était évidemment une rude tâche, les ouvriers du livre ayant contre eux le patronat et le gouvernement qui faisaient un seul front. Dans ce gouvernement, il est bon de noter au passage l'attitude du « camarade », ministre du Travail, Croizat, pour ne pas le citer, qui veut ouvrir des écoles professionnelles pour le livre afin d'empêcher, par un afflux de main-d'œuvre, les ouvriers du livre de revendiquer sans cesse ; en termes clairs, des écoles de jeunes sur l'instigation d'un ministre soudisant ouvrier. On aura tout vu !

Cette bataille, le comité n'a pas voulu la livrer, bien que dans les usines les camarades étaient prêts à la mener.

Cependant quelques usines de labeur comprirent. Devant les manœuvres des patrons qui, craignant une grève générale du livre pour le 27 février, firent sortir leurs travaux le plus rapidement possible, devant ces manœuvres les camarades débrayèrent et c'est alors seulement que les dirigeants sortirent de leur sommeil léthargique. Ils ouvrirent tout grands leurs yeux et décidèrent que cette fois il fallait passer à l'action, mais quelle action ? Appuyer les camarades grévistes ? mais non. Ils sortirent de leur bureau pour aller briser la grève, ils furent d'ailleurs assez mal accueillis : les épithètes dont ils furent gratifiés chez Charraire, par exemple, resteront, je pense, longtemps dans leur mémoire. Ils réussirent néanmoins dans leur tâche de briseurs de grève, si bien que les patrons les félicitèrent.

Le 27 février arrive et, avec cette date fatidique, l'enterrement des 25 %. Une assemblée des délégués du labeur fut convoquée. C'est à

cette assemblée qu'éclata toute l'incapacité du comité interlabeur, qui ne changera pas moins de trois fois sa position. Il fut question de prime de vie chère, de 10 francs d'augmentation horaire, etc. On put les entendre lancer contre les trois mai-sons en grève leurs flèches acérées. Mais, sur la façon d'obtenir les 25 %, quelle lutte fallait-il envisager ? Le comité inter fut incapable de donner des directives précises ; cette assemblée, nombreuse et disciplinée au début, se termina dans le désordre le plus parfait sans qu'en fait une décision ferme fut prise.

L'intervention d'un camarade indochinois défendant le Viet-Nam ne fut même pas écoutée ; il est vrai que quand la C.G.T. elle-même oublie qu'il existe une C.G.T. vietnamienne, les camarades du livre sont peut-être excusables, eux, de ne pas s'en souvenir.

L'appel aux travailleurs et les résolutions du dernier C.C.N., parus dans « Le Peuple » du 15 mars 1947, démontrent que la grande centrale syndicale capitule, selon sa triste habitude : elle ne peut, en effet, soutenir un gouvernement qui bloque les salaires et faire augmenter ces derniers. Quant à la manifestation du 25 mars, les travailleurs iront en masse, mais ils ne peuvent espérer qu'user leurs semelles, c'est tout ce qu'ils peuvent espérer de semblables méthodes de lutte.

Camarades métallos, employés, fonctionnaires, ouvriers de toutes corporations, la lutte des ouvriers du livre est la vôtre, celle du pouvoir d'achat. Reprenons ensemble les vieilles méthodes de lutte de classes et la victoire est au bout.

R. DEUILLE.

Les commissions de jeunes de la C.G.T.

Aujourd'hui, plus que jamais, les jeunes métallos, les jeunes employés ou auxiliaires, les apprentis ou perfectionnants doivent rejoindre la C.G.T.

Non pas pour jouer un rôle de figurant, ou de machine à voter.

Mais parce que c'est leur seule chance de défendre avec succès leurs revendications.

Devant la multitude des problèmes qui se posent devant la classe ouvrière, les jeunes travailleurs ne peuvent pas rester indifférents.

Le salaire minimum vital leur est aussi nécessaire qu'aux adultes.

Les conventions collectives doivent leur permettre de garantir leurs conditions de travail, leurs congés payés le respect de la législation sur l'hygiène, la sécurité.

La titularisation d'une grande masse d'auxiliaires s'impose, pour que cesse leur surexploitation.

Le semaine de quarante-huit heures affecte plus durement les jeunes dans leur santé et leurs loisirs, déjà restreints par une obligation de la préparation militaire.

La préparation militaire elle-même devrait être prélevée sur les heures de travail et rémunérée.

L'organisation de la formation

professionnel devrait être sous le contrôle des organisations syndicales.

L'organisation des loisirs, caravanes d'usines, etc.

Voilà un ensemble de problèmes qui doivent retenir l'attention des jeunes travailleurs.

J'entends bien que la bureaucratie syndicale se préoccupe de diriger l'activité de ces commissions pour l'organisation de fêtes, bals et manifestations sportives.

Il appartient aux jeunes de faire porter l'essentiel de leur effort sur l'étude de leurs revendications.

Ils doivent, également, organiser eux-mêmes des cercles d'études, avec la participation des camarades qualifiés, sur l'histoire du mouvement ouvrier, ses hommes, ses luttes, ses succès, ses rêves et tirer les leçons du passé.

Voilà une première activité intéressante pour les commissions de la jeunesse, susceptible de donner une formation théorique suffisante aux jeunes ouvriers.

Encore faudrait-il la compléter par une étude de la législation sociale actuelle.

Mais une formation aussi théorique ne peut présenter d'intérêt que si cette éducation est utilisée pour mieux agir.

Les commissions de la jeunesse doivent soumettre leurs cahiers de revendications et leurs projets à l'assemblée de leur syndicat.

Les jeunes doivent participer à l'activité générale du syndicat et faire admettre la défense de leurs intérêts.

Ainsi il est possible d'intéresser les jeunes à la vie des commissions de la jeunesse, de les regrouper sur la base de leurs revendications immédiates et, à travers la lutte, de former des militants complets, qui seront la réserve du mouvement syndical.

Les commissions de la jeunesse ne peuvent être considérées comme des commissions techniques sous la tutelle de la bureaucratie syndicale.

Elles doivent être des commissions d'éducation, d'études des revendications et de l'organisation des loisirs ouvriers, avec le souci de « plonger » les jeunes dans la lutte quotidienne.

Leur imposition un contrôle bureaucratique ainsi que des activités de loisirs, amoindrit la conscience de classe des jeunes et les détourne du but à atteindre.

C'est dans la mesure où elles seront un élément actif dans la transformation des conditions de vie et de travail de la jeunesse laborieuse que les commissions de la jeunesse pourront jouer leur rôle : regrouper les jeunes dans la C.G.T.

Eduquer et former de jeunes mili-

Solidarité avec les grévistes du Mexique

Mexico, 5 décembre. — L'avènement au pouvoir du nouveau président du Mexique s'est réalisé au milieu d'un climat d'agression contre les organisations ouvrières. Par exemple, la grève des ouvriers du pétrole fut brisée par l'emploi des forces de l'armée et de la police qui occupèrent les terrains pétroliers, les raffineries et les autres installations. Plusieurs leaders des ouvriers du pétrole furent emprisonnés et ce n'est que plus tard, seulement quand la direction syndicale battit en retraite, qu'ils furent libérés. Par une simple ordonnance présidentielle, le contrat de travail de ces leaders syndicaux fut annulé et ils furent mis à la porte.

Les camarades du Mexique qui nous ont transmis cette information nous ont également demandé qu'une action internationale soit faite pour la libération des six travailleurs poursuivis, dont les noms suivent : Casiano Campos A, Manuel Sainz G, Gilberto Ortiz C, Ramon Munoz C, Fausto Montiel S, Alberto Betanzos.



A Pâques ou à... la Pentecôte

La Fédération de l'Education nationale devait tenir son Congrès annuel pendant la première semaine d'avril. Par suite de la grève de la presse, les rapports fédéraux n'ont pu être imprimés pour la date prévue. La Commission administrative du 14 mars a décidé de reporter le Congrès à la veille de la Pentecôte en demandant au Bureau de l'U.G.F.F. de fixer celui de cette organisation pour les jours qui suivent. La fin de la grève de la presse peut faire revenir le Bureau sur cette décision. Que le Congrès ait lieu à la Pentecôte ou à Pâques, l'imprévoyance, le manque d'initiative de l'équipe dirigeante n'en auront pas moins retardé un débat nécessaire ou provoqué la confusion dans la préparation de la discussion.

Pourquoi une direction

Lavergne-Delanoue ?

La Fédération est dirigée par une C.A. dont les membres sont en partie désignés par les Bureaux des Syndicats nationaux de catégories ; les autres représentent les Syndicats départementaux et sont élus par le Congrès sur la base de la région académique. Les ex-confédérés dominent dans cette C.A., mais partagent la direction avec les militants de la tendance frachoniste.

Delanoue, sur proposition de M. L. Cavalier, a été élu, à la quasi unanimité, secrétaire général adjoint et est, à ce titre, permanent. Lavergne, secrétaire général, est rédacteur en chef de l'Enseignement public.

Comment sont oubliées

les motions de Congrès

Ce qui est surprenant c'est que cette orientation de tractations dans le mystère des Bureaux de l'U.G.F.F. et des antichambres ministérielles, n'ait pas soulevé, au sein de la C.A., de nombreuses protestations. Comme suppléant de notre camarade Duthel, je fus souvent le seul mécontent (1). Pourtant cette orientation n'était pas conforme à l'esprit de la motion du Congrès de 1946. Quant aux délégués du Syndicat national des Instituteurs ils ont oublié Grenoble, où Delanoue fut battu sur la question de l'échelle mobile. Ce vote faisait un devoir au secrétaire du S.N.I., Aigueperse, de défendre avec acharnement une action revendicative hardie. Il a, hélas ! dans les faits, été d'accord avec Delanoue.

Le droit de grève EN PÉRIL

A la suite de la manifestation du 14 février Ramadier répondant à Maurice Schumann déclare :

« Il s'est trouvé, au cours de la manifestation de vendredi dernier, un certain nombre de fonctionnaires qui, responsables des services de sécurité, ont oublié leur devoir dans la revendication. DES SANCTIONS SERONT PRISES... Il n'y a pas de loi qui réglemente les limites du droit de grève. Il est au moins un point sur lequel il est urgent que cette lacune soit comblée : c'est celui relatif aux fonctionnaires d'autorité et à ceux qui exercent une mission de sécurité. »

La définition de l'autorité et surtout de la sécurité peut être bien élastique. C'est le droit de grève pour tous les travailleurs qui serait mis en cause par le texte promis par Ramadier. Les organisations syndicales ne peuvent pas laisser passer une telle loi antisociale.

tants avertis et capables de prendre des responsabilités.

Défendre les intérêts de toute la jeunesse laborieuse.

Dans chaque entreprise, chaque bureau, dans chaque administration, au syndicat, à l'union départementale, les jeunes syndiqués doivent imposer, par leur activité et leur dévouement, une commission de la jeunesse qui vive et lutte avec tous les travailleurs.

J. ANDRE.

Structure et démocratie

La structure elle-même de la F.E.N. rend difficile l'impulsion de la direction par les syndiqués. Le maintien des Syndicats nationaux de catégories enlève toute vie syndicale aux Syndicats départementaux. Le mode d'élection écarte des organismes dirigeants les partisans du syndicalisme d'action. Les membres de la C.A., délégués du S.N., sont élus au deuxième degré par le collège électoral restreint qu'est le Bureau du S.N. Quant à la désignation des représentants des Syndicats départementaux, les dernières discussions à la C.A. prouvent qu'elle sera le fruit des marchandages de coulisses.

Soyons présents

Cette « inadéquation » de la structure de la F.E.N. à une démocratie réelle ne peut justifier, cependant, l'indifférence des syndicalistes. Tous ceux qui veulent que dans l'action se forge une Fédération dynamique doivent réclamer la responsabilité d'une participation à la direction. Dans les académies où notre syndicalisme d'action est influent, un de nos camarades doit être normalement candidat à la C.A. (2). A tous les échelons du fonctionnement de la F.E.N., il est indispensable de faire entendre la voix de ceux qui ne veulent pas que l'organisation syndicale soit réduite à un rouage de transmission de la politique des partis ou des gouvernements.

PENNETIER,

membre du Bureau du Syndicat de la région parisienne, membre suppléant de la C.A. de la F.E.N.

(1) Mes interventions ont été oubliées ou déformées dans les comptes rendus de C.A.

(2) La date limite des candidatures serait reportée à fin avril, si le Congrès a lieu à la Pentecôte.

COMBATTRE pour les revendications

(Suite de la première page.)

En effet la situation est grave. Des luttes ainsi fragmentées, isolées, se font toujours plus pénibles et risquent de décourager les ouvriers et les faire douter de la force de la classe ouvrière unie. La démoralisation et la division qui en résulteraient pourraient mener à de sévères défaites.

Les dirigeants de la C.G.T. ne veulent pas modifier leur politique, c'est aux ouvriers à fixer les bases de l'action revendicative.

Une revendication, plus que justifiée, est posée : celle de dix francs de l'heure, soit 40 % d'augmentation générale. La satisfaction de cette revendication est immédiatement possible. Des usines débrayent pour tenter de l'obtenir ou améliorer les salaires, il ne s'agit pas de condamner ou d'étouffer ces grèves, il faut au contraire les soutenir. En généralisant la revendication — partout dix francs de l'heure — en élargis-

sant le mouvement la victoire est assurée.

C'est pour faire face à cette situation, en comprenant tout ce qu'elle avait de grave, que spontanément dans quelques usines, Renault, Unic, des ouvriers de tendances et d'opinions politiques différentes se sont rassemblés en un comité de lutte. Le comité s'est fixé de soutenir les luttes qui s'engagent et de tenter en unifiant leur revendication d'obtenir une victoire générale pour toute l'usine.

Pour s'opposer à la démoralisation et à la division qui ne mènerait qu'à la défaite les ouvriers doivent exiger de leur syndicat et réaliser par tous les moyens :

— La solidarité envers toutes les grèves.

— Un mot d'ordre général : immédiatement dix francs de l'heure.

— Pour une victoire certaine, pour la satisfaction de tous les salariés, la généralisation de la grève.

GEDAR.

Bons patrons et bons délégués

Voici comment les patrons peuvent renvoyer un ouvrier, grâce à l'inertie des dirigeants syndicaux et, peut-être, grâce à leur complicité.

Je suis gardien de vestiaire à l'usine Alstom, de Saint-Ouen, depuis le 7 août 1946. Depuis ce temps on n'a jamais rien eu à me reprocher dans mon travail. Pourtant la semaine dernière pour un motif reconnu insignifiant par tous, le chef du personnel me notifie mon renvoi. Voici les faits :

Dans mon vestiaire, il manque des placards pour les nouveaux ouvriers ; quelques-uns sont en mauvais état, d'autres sont fermés et, les occupants partis, le lundi 17 février des ouvriers sont venus faire des réparations. Je leur demande de couper les cadenas des placards innocents pour faire de la place. Sur le nombre un des placards était occupé par un ouvrier que je ne connaissais pas.

Celui-ci va porter plainte à la direction. Je suis appelé à l'inspecteur du travail qui m'apprend que la direction a fait une demande de licenciement à mon égard. Trouvant que le motif est vraiment dérisoire je suis allé voir mon délégué pour qu'il intervienne auprès de la direction : il était absent.

Le lendemain, le délégué Bossard est venu me voir accompagné de S. Meladec, responsable des cellules du P. C. F. de l'Alstom et président du Comité d'entreprise, pour m'informer qu'il ne me défendrait pas et que je pouvais déchirer ma carte si je voulais.

La raison ? J'avais eu le toupet de diffuser dans l'usine des tracts qui n'étaient pas dans la ligne de la direction confédérale, tracts ouvriers aux ouvriers, une voie de lutte reven-

dicative vis-à-vis du patronat (aux métallos de la région parisienne).

Sur ce, je suis allé voir le chef du personnel Blum, pour m'expliquer seul à seul sur le motif de mon renvoi.

Il a été lui-même d'accord pour reconnaître que l'on n'avait pas grand chose à me reprocher, surtout que la plainte du camarade avait été retirée. Il m'a dit que maintenant il ne pouvait plus rien à la décision de l'inspecteur du travail.

Pourtant, c'est bien lui qui a fait la demande de renvoi. Il n'est rien sorti de définitif de notre conversation.

C'est mon chef d'équipe qui m'a dit que mon renvoi était maintenu.

Le jour de mon renvoi, les ouvriers de mon vestiaire m'ont proposé de faire une pétition pour intercéder près du directeur général Murrois. Je leur dis que maintenant mon renvoi était définitif et que les délégués étaient nullement disposés à m'aider, au contraire, et que cette position ne serait plus d'aucun secours. Je les ai remerciés vivement de leur geste de solidarité.

A la réflexion, ne voulant pas en rester là, je suis allé trouver, à la « locale » le lendemain 1^{er} mars, le permanent et lui expliquer mon cas. J'ai discuté avec lui de 9 h. 30 à 10 h. 30 sans aucun résultat puisque, en fin de compte, il n'a rien voulu faire pour moi parce que j'avais distribué des tracts dans l'usine.

Un ouvrier syndiqué depuis 1906. Gardien de vestiaire n° 7, équipe 37.

Jacques POCHET.

P.-S. — A titre d'information : L'équipe des accusés a débrayé une demi-journée il y a quinze jours et l'équipe du cartonnage deux heures il y a dix jours.

MEETING du 14 février

Les agents de la Fonction publique, réunis à la Bourse du Travail, le 14 février 1947, à l'appel de leurs organisations, affirment leur volonté de défendre les revendications portant :

- sur le relèvement du taux de l'indemnité provisionnelle pour les petits et moyens traitements ;
- sur l'extension aux agents contractuels et auxiliaires des avantages accordés aux titulaires
- sur la suppression des zones établies par le gouvernement ;
- sur le paiement d'heures supplémentaires, au delà de la 40^e heure, et d'une manière générale, sur la fixation rapide d'un minimum vital réel, garanti par l'échelle mobile ;
- sur le reclassement rapide de la fonction publique entraînant une revalorisation effective des traitements.

Ils considèrent comme irrecevable l'argumentation gouvernementale et patronale d'après laquelle l'octroi d'indemnité trop élevée rattachée à un minimum vital décent entraînerait une augmentation de salaire générale et par suite une augmentation des prix.

Ils nient en effet l'existence d'un cycle infernal salaires-prix, considérant que les prix sont, en fait, rattachés au profit capitaliste, non au salaires.

En ce sens, ils se déclarent entièrement solidaires des revendications des travailleurs de l'industrie privée en particulier pour la fixation d'un minimum vital décent garanti par l'échelle mobile.

Ils nient aussi les arguments concernant le déficit budgétaire, alors que des dizaines de milliards sont consacrés au budget de la guerre, et que les superprofits des trafiquants de toutes sortes, sont préservés des atteintes de l'état bourgeois.

En conséquence, ils invitent leurs dirigeants à défendre fermement leurs revendications.

Mais à ce sujet :

Ils s'étonnent que les chiffres de l'indemnité provisionnelle primitivement fixés n'aient pas été maintenus.

Ils condamnent l'habitude contractée par leurs dirigeants depuis deux ans, de fixer ou modifier les revendications sans consultation préalable de la base et par suite l'absence de plus en plus nette de démocratie syndicale qui en résulte.

Ils condamnent encore les multiples et stériles visites aux antichambres ministérielles et l'absence de combativité qui refuse de s'appuyer sur la volonté de lutte des syndiqués.

Ils dénoncent la comédie politico-syndicale qui a consisté à demander à l'Assemblée nationale de trancher le conflit U.G.F.F. - gouvernement, alors que cette assemblée était par avance frappée d'incapacité en vertu de l'article 17 de la constitution.

En un mot, condamnant le manque de fermeté des dirigeants syndicaux dans la défense des intérêts de leurs mandats, ils leur rappellent que l'action syndicale consiste à défendre effectivement les intérêts des travailleurs contre l'exploitation capitaliste et son instrument l'Etat et non à les engager dans la voie d'une collaboration de classes sans autre issue que la défaite certaine du monde du travail.

La Section locale du Cartel des Services publics d'Agde (Hérault)

Les ouvriers des ateliers du Métro se dressent contre les primes de rendement

Depuis que le Métro existe, les ouvriers des ateliers se sont toujours opposés au travail chronométré et à la prime de rendement qui en résulte.

Pendant des années, les dirigeants syndicaux ont présenté — avec justesse — la prime à la production comme contraire à l'intérêt de la classe ouvrière. Et c'est parce qu'ils se présentaient en défenseurs obstinés des intérêts ouvriers qu'ils ont pu — au travers de luttes revendicatives — gagner la confiance du personnel.

Profitant de leur large crédit auprès des masses et le croyant éternel et illimité ils se sont engagés, il y a un an, auprès de la Direction, à faire accepter la prime au rendement.

La Direction ne se le fit pas dire deux fois et sauta à pieds joints sur l'offre faite par les responsables syndicaux traités. Magnifique occasion de faire travailler un peu plus l'ouvrier, de diminuer les effectifs et, avec l'économie réalisée, pouvoir augmenter le nombre de directeurs grassement payés.

Au début, tout semblait marcher à merveille. Un essai de chronométrage fut tenté au bobinage des ateliers de Fontenay où les ouvriers commencèrent à travailler à la prime au rendement.

Directeurs et bonzes syndicaux faisaient dans les ateliers conférence sur conférence pour démontrer au personnel que son devoir était d'accepter les nouvelles normes de travail.

Il fallait relever la France et les responsables syndicaux ajoutaient : « N'oubliez pas, camarades, que notre compagnie va être transformée en Régie « Autonome » des Transports Parisiens. En augmentant votre production vous travaillez pour vous-mêmes ».

Au début le personnel habitué à donner sa confiance à ses dirigeants syndicaux, mais choqué déjà par leur collusion avec les

directeurs, fut décontenancé et resta sur l'expectative. Mais il se reprend petit à petit. Tous les jours des groupes se forment dans les ateliers et discutent avec violence. Les premiers résultats du chronométrage ne se font pas attendre.

L'organisation de la prime au bobinage des ateliers de Fontenay a pour effet immédiat de déplacer une dizaine de bobineurs qui seront versés dans d'autres équipes.

La Direction, encouragée par le manque de résistance du personnel veut généraliser le chronométrage à d'autres secteurs. Alors les ouvriers, bien qu'on leur ait promis qu'il n'y aurait pas de mesures prises contre le personnel, comprennent que si, aujourd'hui, on déplace dix agents, demain on diminuera les effectifs, que les temporaires ne seront plus titularisés. La riposte est brutale et prend au dépourvu non seulement la Direction mais aussi les dirigeants syndicaux. Dans tous les ateliers, malgré une forte pression des bonzes qui se font conspuer, les ouvriers, à de très fortes majorités, se prononcent contre les primes, dans des réunions passionnées auxquelles tout le personnel participe — ce qui ne s'était pas vu depuis dix ans.

Les responsables syndicaux reculent et demandent à la Direction de renoncer au chronométrage. Mais il est trop tard, leur jeu est démasqué. Les ouvriers ont vu, dans la pratique, que la voie dans laquelle on les entraînait était une voie de capitulation vis-à-vis de la bourgeoisie.

La confiance qu'ils mettaient dans leurs dirigeants est ébranlée.

Ceux qui ont pris la tête de l'opposition et tout le personnel qui les a appuyés doivent assimiler la leçon.

Ils doivent s'orienter, au travers de leur expérience, vers une opposition organisée à la politique de collaboration de classes menée par la C.G.T. et les partis ouvriers.

C'est en rejoignant la plate-forme de l'opposition syndicale révolutionnaire du Front ouvrier qu'ils pourront redresser l'orientation du Syndicat du Métro.

S'ils ne parcourent pas ce chemin, s'ils ne font pas cet effort d'éclaircissement, ils ne pourront pas capter le mécontentement actuel du personnel vers des objectifs de luttes ouvrières efficaces pour l'élimination de la direction syndicale traître actuelle, vers une amélioration des conditions de vie des travailleurs par une action revendicative, vers le reclassement, vers une régie directe du Métro par le personnel lui-même.

Si les ouvriers qui ont perdu la confiance de leurs chefs actuels ne trouvent pas une nouvelle direction ils iront vers le découragement et l'abandon de la lutte. Les tendances à l'émiettement du mouvement syndical par la création de syndicats autonomes corporatifs, comme cela vient de se faire chez les conducteurs, s'accroîtront.

Si la responsabilité de ce danger de division du mouvement syndical incombe entièrement aux dirigeants actuels qui mènent une politique néfaste aux intérêts des travailleurs, les conséquences de cette tendance se retourneront néanmoins contre le personnel tout entier.

C'est au sein même du Syndicat du Métro que la lutte doit être menée malgré les difficultés, par l'organisation patiente d'une opposition révolutionnaire dont les grandes lignes ont été esquissées par notre camarade Vallières au dernier congrès confédéral.

La lutte contre les primes de rendement doit être le point de départ de la lutte pour le redressement syndical dans toute notre corporation forte de 30.000 travailleurs. Que les camarades du Métro qui sont d'accord avec notre plate-forme écrivent à l'administration de Front ouvrier.

Discussion marnaise

Le camarade Cochénard m'a fait le grand honneur de répondre à mon article du F.O. du 15 janvier. Il m'a répondu dans le journal S.P.I.O. marnais *Le Travail*, par un article où il a brassé questions syndicales et politiques. Certes, à *Front Ouvrier*, nous savons quels rapports étroits existent entre ces questions, et nous ne sommes pas de ceux qui se régulent dans la pureté artificielle d'un syndicalisme faussement outragé, dès qu'on parle de la « politique ». Mais notre attachement à l'indépendance syndicale est bien connu, et je ne suis pour rien, dans le fait qu'une polémique syndicale se soit transportée dans les colonnes d'un journal politique.

J'ai adressé à la rédaction du *Travail* une mise au point, comptant sur sa loyauté pour l'insérer. Rien n'ayant paru jusqu'ici dans ce journal, je réponds donc aujourd'hui.

Une rectification tout d'abord : le F. O. n'est pas « l'organe syndical du P. C. I. », il est celui de la minorité syndicaliste révolutionnaire, qui est loin de ne comprendre que des trotskystes.

Par ailleurs, si dans un article général sur les syndicats marnais, j'ai cité le camarade Cochénard, c'est que, somme toute, il en est une personnalité représentative. Si j'ai monté en épingle son attitude au Congrès confédéral, c'est qu'elle est également représentative d'un état d'esprit, que je combats (et c'est mon droit de militant syndicaliste).

Il s'est trouvé que Cochénard a personnifié cet état d'esprit faussement « minoritaire », que je dénonçais dans mon précédent article. Qu'il m'en excuse, il ne servait là que de point de repère. Sa propre personnalité, son attitude dans son propre syndicat, « le fond de sa pensée » n'étaient, en l'occurrence, pas en cause.

Sur les autres points soulevés par Cochénard, je répondrai ailleurs, car il s'agit nettement non pas de problèmes politiques mais de problèmes de « partis politiques » et, pour nous, ici, à *Front Ouvrier*, l'indépendance syndicale vis-à-vis des questions de « partis » n'est pas un vain mot.

Quant à « l'action à mener pour faire de la C. G. T. une organisation démocratique et indépendante », ils attentivement le *Front Ouvrier*, camarade Cochénard, tu la trouveras indiquée tout au long dans ses colonnes.

Et si tu n'es pas d'accord, discute, camarade Cochénard, discute...

Car, lorsque tu écris textuellement que « ce ne sont pas les critiques entre militants qui libéreront la classe ouvrière de l'emprise du capitalisme ».

C'est la démocratie syndicale que tu condamnes, purement et simplement. C'est, au contraire, en se critiquant mutuellement, avec loyauté et honnêteté, par la voie de la démocratie, que l'on atteindra les justes solutions et que l'on fera avancer la révolution.

Nous la voulons sans doute tous les deux. L'avenir dira (et je présent le dit déjà, d'ailleurs) si c'est moi qui « prends mes désirs pour des réalités » ou si c'est toi qui hésite à réaliser tes désirs.

Louis LETONTURIER.

Erratum. — Dans mon article sur la légende minoritaire de la Marne, une coquille a transformé le sens d'une phrase. Ce n'était pas : « bonzes capitalistes » qu'il fallait lire mais « bonzes capitulards ».

Au Congrès de l'U. D. de l'Hérault

Le syndicalisme de lutte de classes a fait entendre sa voix au Congrès de l'U. D., tenu à Béziers les 8 et 9 mars. Cela ne plut pas toujours aux dirigeants départementaux, frachonistes farouches, qui préfèrent, cependant, opérer par personnes interposées pour les manœuvres classiques de diversion et d'étouffement au nom, bien entendu, de la démocratie syndicale. Néanmoins, les débats eurent plus de tenue que l'an dernier. Hénaïf, qui présidait à nouveau, fut correct, cette fois-ci.

Vallière montra, par des chiffres, que le patronat était le bénéficiaire du sureffort ouvrier.

Octobre 1944 : indice de production, 28 ; indice des prix de détail, 291 ; indice des salaires, 248.

Les salaires sont donc en retard de 43 points.

Septembre 1945 : indice de production, 56 ; indice des prix de détail, 453 ; indice des salaires, 304.

La production a doublé et le retard des salaires sur le prix... a plus que triplé.

Novembre 1946 : indice de production, 89, indice des prix de détail, 856 ; indice des salaires, 499.

La production a triplé et le retard des salaires a été multiplié par 11.

Voilà où a mené l'abandon de la lutte de classes.

Le camarade Lafuma aborda la question du minimum vital et défendit la position de F. O., à avoir les 4.000 francs par mois réclamés par la C. G. T. en février 1945 et adaptés au coût de la vie.

Il apprit aux congressistes plutôt éberlués que des mineurs de Graissac gagnaient 340 francs par jour, cependant que l'ingénieur en chef de la même mine avait gagné, en 1946, la modeste somme de 1.370.774 francs (141.000 francs de prime de rendement pour décembre 1946) à laquelle s'ajoutent le logement, le chauffage, l'éclairage, le transport gratuits et une indemnité de 6.000 francs par mois destinée à le dédommager du jardinier qui était à son service et qui lui a été enlevé !

Il faut signaler, également, sur les problèmes des comités d'entreprise et de la lutte contre la guerre, une intervention du camarade Féraud, qui n'eut pas l'heur de plaire à nos majoritaires.

Deux résolutions générales s'opposèrent au vote final. Celle de la majorité l'emporta facilement à mains levées : 25 voix contre 7 abstentions. Nous ignorons encore le nombre de mandats obtenus par la motion minoritaire, ô démocratie. Mais, quel qu'il soit, le progrès de nos conceptions est indiscutable dans les syndicats ouvriers de l'Hérault, et ceci explique peut-être cela.

Retrouvons nos manches et au Congrès de 1942, nous ferons mieux !

Aux mines de Graissenac

Il y a des travailleurs qui s'adjugent journalièrement la somme mirifique de 340 francs.

L'ingénieur en chef, lui, paie par mois, 66.397 francs ; l'ingénieur en second, 48.816 francs.

A ce traitement s'ajoutent des primes de rendement, bien entendu.

Celles de juin 1946 ont été de : 100.000 francs pour l'ingénieur en chef ; 67.000 francs pour l'ingénieur en second.

Celles de décembre de : 141.000 francs pour l'ingénieur en chef ; 93.000 francs pour l'ingénieur en second.

Au total, en 1946, l'ingénieur en chef des mines de Graissenac a gagné 1.370.774 francs et l'ingénieur en second, 747.792 francs.

Auxquels s'ajoutent encore des avantages en nature (villa et jardin, chauffage, éclairage, auto) non négligeables.

Chez RATEAU

Un groupe d'ouvriers syndicalistes nous communique :

La semaine dernière un article a paru dans « Force Ouvrière », pour expliquer clairement la grève Rateau du mois de février. Suite à la parution de ce journal deux réactions ont eu lieu, celle des ouvriers et celle de la direction.

La direction n'a pas changé beaucoup sa forme de lutte, il fallait à tout prix se débarrasser d'un camarade secrétaire syndical gênant et qu'elle avait jugé depuis son entrée en fonction comme un homme qui ne changerait pas sa façon courageuse de défendre l'intérêt de tous ses camarades. Les prétextes, le dernier entre autres, était recherché depuis toujours, le fait d'avoir répondu dans une conversation à son chef d'atelier par une menace n'explique pas le renvoi brutal et sans préavis de notre camarade, il aurait été normal que l'on tienne compte, pour lui et sa famille, des sacrifices que celui-ci a consentis pendant la guerre en s'engageant dans les F.T.P. et du fait que par sa conduite il fut recherché activement, ce qui devait le conduire à être déporté vingt-sept mois dans un camp de concentration. Si la direction n'a pas jugé nécessaire de

retenir ces faits nous demandons que le Bureau syndical sache ne pas l'oublier et prenne une position de défense en engageant la lutte avec tous nos camarades de l'entreprise et nous en appelons également auprès des camarades des usines de la Courmeuve pour qu'une telle injustice soit réparée. Ce camarade a eu l'assurance de son syndicat local d'être défendu par son organisation n'ayant obéi qu'à la forme de lutte indiquée par celle-ci. C'est pourquoi nous ne comprenons pas la position de certains camarades qui renforçaient la position de la direction, en prétendant que le cas Carré n'était pas défendable. Ceux qui ont donné ces indications ont agi en mauvais syndicalistes puisque le représentant local avait donné l'assurance que le syndicat n'abandonnerait pas la défense du secrétaire syndical.

Nous attirons l'attention du Bureau syndical lui demandant de prendre une position nette et d'avoir à cœur de prendre ses responsabilités.

Un groupe d'ouvriers syndicalistes de chez Rateau.

Imprimerie spéciale « Front Ouvrier »
Le Directeur-Gérant : PENNETIER.